

Réunion du 2 juillet 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur David HECKEL, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Rémi BERTRAND

N° CP/2012/485 - **Autres associations à vocation touristique - 2142**
Organisation de la manche française du championnat du
monde des rallyes WRC 2012 en Alsace

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer à la Fédération française du sport automobile (FFSA) une subvention de 240 000 € en vue de l'organisation de la manche française du championnat du monde des Rallyes WRC 2012 en Alsace
- approuve la convention financière à intervenir à cet effet avec la FFSA
- demande qu'en contrepartie du soutien financier et logistique apporté par le Département, un plan de communication garantissant une réelle visibilité du Conseil Général du Bas-Rhin soit mis en place avec la FFSA
- demande que les exigences environnementales et de sécurité routière soient pleinement prises en compte dans l'organisation de la compétition, et à cet effet approuve la Charte pour un Rallye de France-Alsace écoresponsable (éditions 2010 à 2013).

Elle autorise par ailleurs son président à signer au nom du Département la convention financière ainsi que la Charte pour un Rallye de France-Alsace écoresponsable.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à la majorité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120702-68647-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 10/07/12